



Communiqué de presse

11 juillet 2017

Contact Presse
Laurence GUILLERMOU
Tél : 01.43.57.16.16

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :
fcpecom@fcpe.asso.fr
Site : www.fcpe.asso.fr

L'apprentissage à 14 ans : pour la FCPE, c'est toujours non !

De manière cyclique, les parlementaires remettent sur le tapis la sortie précoce du système scolaire. Ainsi dans le cadre du texte sur le renforcement du dialogue social, la FCPE a découvert un amendement (n°248) proposant la création d'une « formation d'apprenti junior ». Elle appelle les parlementaires à rejeter cet amendement.

Loin de constituer une voie de diversification au collège, cette mesure signerait la fin du collège pour tous. Elle organiserait l'éviction précoce des élèves en difficulté en mettant en place une voie d'exclusion. En outre, en répondant à l'échec scolaire par l'apprentissage, on s'exonère de toute réflexion sur les causes de cet échec.

L'apprentissage doit être un parcours choisi, réfléchi et accessible à la fin du collège, pas avant.

La FCPE appelle les parlementaires à rejeter cet amendement qui est une remise en cause du collège unique, l'exposé de ses motifs ne manque d'ailleurs pas de le rappeler. Si le modèle du collège unique est perfectible, il conviendrait de s'interroger sur ses carences, plutôt que d'en exclure les élèves les plus en difficulté.